

Diplôme Universitaire ADMINISTRATION, GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

REFERENCE : 15SB030H

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2019/2020

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p align="center">Responsable pédagogique François OUSSET Professeur Agrégé UFR STAPS Tél : 03 80 39 67 47</p>	<p align="center">Assistant(e) de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr</p> <p align="center">Ingénieur de formation Laurent JAILLET / Tél : 03.80.39.51.95 laurent.jaillet@u-bourgogne.fr</p> <p align="center">Adresse générique formation.continue@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Pour un salarié, il s'agit :

- * d'acquérir des compétences professionnelles facilitant l'administration, la gestion et le développement d'une structure associative. De mieux appréhender l'environnement externe (réglementaire, politique et économique) ainsi que le fonctionnement interne de l'association.
- * de concevoir et mettre en œuvre une démarche stratégique et de gestion de projets.

Pour une association, il s'agit :

- * d'acquérir les démarches et les outils facilitant la recherche de financements pour l'association ainsi qu'un savoir-faire pour générer, développer et pérenniser des partenariats publics et privés.
- * d'acquérir un savoir-faire en matière de gestion comptable, financière et fiscale d'une association ; de mieux manager les ressources humaines au sein de l'association ; d'utiliser les principaux outils informatiques pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion et le développement de l'association



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PUBLIC

- Salariés d'associations (administrateur, secrétaire, animateur, assistant, directeur, coordinateur, etc.)
- Dirigeants associatifs
- Bénévoles d'associations
- Professionnels qui travaillent en relation avec le secteur associatif
- Tous les secteurs associatifs sont concernés : humanitaire, social, éducation, formation, insertion, sport, culture, loisir, etc.)

PRE-REQUIS

- Il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou justifier d'une expérience professionnelle (dérogation possible en fonction de l'expérience du candidat).
- Par ailleurs, il est indispensable pour les participants de faire partie d'une association (à titre salarié ou bénévole), laquelle servira de support au mémoire professionnel
- Possibilité de VAP (aussi dénommée VA85) pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un niveau IV

FORMATEURS

- Professionnels des collectivités territoriales et de l'Etat (Conseil Régional, DRJSCS, URSSAF, DRFIP).
- Professionnels spécialistes du secteur associatif (juriste, avocat, comptable, webmaster, etc.)
- Bénévoles passionnés et engagés dans une association
- Enseignants-chercheurs universitaires

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 174h sur 22 jours de cours (dont 6 h d'examens)
- Lieu de la formation : UFR STAPS Dijon
- Rythme de la formation : 3 jours par mois d'octobre à mai

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Travaux dirigés de mise en situation
- Travaux pratiques et collaboratifs
- Tutorat individualisé
- Cours magistraux

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéoprojecteurs
- Salle interactive spécifique aux travaux de groupe
- Salle informatique en libre service
- Connexion wifi



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Avant d'être sélectionné

- Téléchargement du dossier de candidature pédagogique :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/diplomes-universitaires/dossier-gestion-developpement-associations.pdf>

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/diplomes-universitaires/dossier-gestion-developpement-associations.doc>

- Transmission du dossier de candidature pédagogique au responsable pédagogique

- Recherche active d'un financement (sans attendre l'acceptation pédagogique).

Après acceptation pédagogique :

- Inscription administrative auprès du SEFCA à la Maison de l'Université

- Le SEFCA envoie les documents qui permettent le montage du dossier de financement

- L'entreprise transmet les documents à son OPCA

- Admission effective le jour de l'accord de prise en charge (selon capacité d'accueil)

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Le DU Administration, Gestion et Développement des Associations est validé lorsque l'étudiant obtient au moins 10 à la soutenance de son mémoire. Une session de rattrapage est organisée entre juin et septembre de l'année de soutenance).



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- S'approprier le fonctionnement règlementaire et la gouvernance associative en vue d'optimiser et faciliter le fonctionnement interne de l'association.
- Accéder à un ensemble de ressources et d'experts du monde associatif en vue de rendre l'association plus réactive et plus autonome.
- Générer, développer, diversifier et pérenniser des partenariats publics et privés en vue d'optimiser les ressources financières de l'association pour la rendre plus indépendante.
- Utiliser les techniques issues du marketing et de la communication afin d'établir un plan de développement de l'association cohérent et efficace.
- Appréhender les droits et devoirs de l'employeur et du salarié, la politique salariale associative ainsi que les aides à l'emploi en vue de faciliter le cheminement de la création à la pérennisation de l'emploi associatif.
- Comprendre le régime comptable, financier et fiscal d'une association en vue de respecter la réglementation et afin d'optimiser la gestion budgétaire.
- Utiliser des outils informatiques performants en vue de réaliser et faciliter les tâches courantes de l'association.
- Réaliser et présenter une étude professionnelle sur un thème utile au développement et/ou au management d'une association.
- S'initier aux logiciels numériques libres, utiliser les outils collaboratifs et les réseaux sociaux au service de l'action associative

Les compétences acquises contribuent à professionnaliser l'ensemble des acteurs du monde associatif (dirigeants, bénévoles et salariés) à travers l'acquisition d'un réseau, d'outils et techniques, de connaissances et de savoirs faire. Ceci va favoriser l'ouverture d'une vraie fenêtre sur la pratique professionnelle du candidat, la questionner et lui permettre finalement d'appréhender les orientations futures à lui donner. Les débouchés se situent ainsi dans l'ensemble des métiers associatifs : secrétaire, comptable, gestionnaire, manager, administratif, conseiller, éducateur, agent de développement, assistant, employé, responsable, technicien ou adjoint. Tous les secteurs associatifs sont concernés : culture et communication, développement économique, développement rural, éducation, environnement, développement durable, insertion par l'activité économique, défense des droits et des causes, solidarité internationale et humanitaire, sport, tourisme, social, médico-social, sanitaire, etc.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le coût est de 3132€ (plus les droits d'inscription universitaire : environ 195€ estimés pour 2017-2018). Cette formation est éligible à l'ensemble des dispositifs de financement de la FPC. Pour tout renseignement concernant une prise en charge par un organisme, vous voudrez bien prendre contact avec le SEFCA (laurent.jaillet@u-bourgogne.fr)

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr